

Nancy, le 30 janvier 2017

Maladie de Lyme : Ouverture d'une consultation spécifique à Nancy !

Le CHRU de Nancy, avec le soutien de l'ARS, propose une consultation pluridisciplinaire sur la maladie de Lyme. Peu développé sur le territoire national, ce dispositif est unique dans la région Grand Est.

Afin de répondre aux interrogations croissantes sur le parcours diagnostique et la prise en charge de patients présentant divers symptômes susceptibles d'être en lien avec la maladie de Lyme, le service des maladies infectieuses et tropicales du CHRU de Nancy propose depuis novembre 2016 ce service personnalisé pour les professionnels de santé et les patients.

Objectifs ?

Le but de cette initiative est d'offrir à la population de notre région la possibilité de :

- bénéficier d'un diagnostic rigoureux et standardisé de cette maladie.
- limiter l'errance et le nomadisme médical des patients.
- placer le malade au centre de la prise en charge autour de différents intervenants (infectiologues, rhumatologues, internistes, dermatologues, psychiatre et psychologue)
- de proposer une prise en charge dans la bonne filière de soin, que le patient soit atteint par la maladie de Lyme, ou lorsqu'un diagnostic différentiel est retrouvé.

Qui peut bénéficier de cette consultation ?

Tous les patients souffrant de symptômes compatibles avec une maladie de Lyme et ayant une suspicion d'exposition à cette bactérie (antécédent de piqûre de tique et/ou sérologie positive), sont éligibles à cette consultation à la demande de leur médecin traitant. À l'issue de la consultation, les patients bénéficient, en fonction de la complexité du dossier, d'un suivi personnalisé multidisciplinaire programmé sur le plateau de médecine ambulatoire au bâtiment des spécialités médicales du site de Brabois.

Une synthèse diagnostique et thérapeutique, à laquelle est convié le médecin traitant (physiquement ou par audioconférence), est ensuite présentée et discutée en réunion de concertation multidisciplinaire.

La maladie de Lyme toucherait plus de 26 000 personnes chaque année. Pour rappel, cette pathologie est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent asymptomatique. Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...). La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/maladie-de-lyme>

Contacts presse

Marie Réaux – Responsable de la communication ARS Grand Est
Tél : 03 83 39 79 02/ marie.reaux@ars.sante.fr

Gwendaline HENRY – Directrice de la communication CHRU Nancy
GW.HENRY@chru-nancy.fr